



Augmentation de capital de Delachaux par attribution gratuite de BSA

Prix de cession des actions offertes dans le cadre du placement privé : 60 € par action

Prix de rachat des Bons de Souscription d'Actions « BSA » non exercés : 3,05 € par BSA

Le 14 février 2007, la société Delachaux S.A (« Delachaux ») a annoncé l'ouverture d'un placement privé le 15 février 2007, en France et hors de France (à l'exception de certains pays, notamment les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie), de 32 207 actions nouvelles émises consécutivement à l'exercice des BSA rachetés ainsi que de 790 000 actions existantes, soit un total de 822 207 actions.

Ce placement privé a été clos le 15 février 2007 par anticipation et a été sur-souscrit plus de 3 fois. Les actions ont été placées au prix unitaire de 60 €.

En conséquence, le prix de rachat par Delachaux pour le compte de la Société Générale des BSA non exercés s'établit à 3,05 € par BSA. Ce prix de rachat sera versé le 21 février 2007 aux établissements teneurs de comptes pour le compte des titulaires de ces BSA.

Le règlement-livraison des actions Delachaux interviendra le 21 février 2007.

A l'issue de cette opération, la répartition du capital social et des droits de vote s'établit comme suit :

Avant l'opération				Après l'opération		
Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SOGREPAR (1)	7 168 170	66,56%	79,67%	7 485 204	57,9%	71,59%
Famille Delachaux	45 230	0,42%	0,50%	45 230	0,4%	0,46%
Public	3 555 400	33,02%	19,83%	5 392 126	41,7%	27,95%

(1) Société holding détenue par la famille Delachaux

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°07-031 en date du 29 janvier 2007, composé du document de référence de Delachaux enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 janvier 2007 sous le n° R.07-004 et d'une note d'opération (y compris le résumé du prospectus), est disponible sans frais auprès de Delachaux, 119, avenue Louis Roche, 92231 Gennevilliers et auprès des intermédiaires financiers. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Delachaux (www.delachaux.fr).

Delachaux attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Contact Investisseurs

Monsieur Jean-Pierre COLLIAUT – Directeur général et
Monsieur Olivier JOANNET – Directeur financier

DELACHAUX SA

119, avenue Louis Roche, Gennevilliers
92231 Gennevilliers Cedex

Téléphone : +33 1 46 88 15 00

Fax : +33 1 46 88 15 01

E-mail : jpcolliaut@delachaux.fr et ojoannet@delachaux.fr

***Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en
Australie ou au Japon***

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus et les investisseurs ne doivent ni accepter une offre ni souscrire à des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans un prospectus publié par Delachaux.

Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia). Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce document n'est destiné uniquement aux personnes qui (1) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (2000) Order 2005 (l'"Ordre") ou (3) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (a) à (d) (high net worth companies, unincorporated associations...) de l'Ordre (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées.

Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.